



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rapport d'évaluation

Plan d'action
NOVASIRHE



Mars 2023



Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise NOVASIRHE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

| NOVASIRHE | | | |
|--|-------------------|-------------------------------------|------------|
| Date d'adhésion au programme | 28/05/2020 | Date d'engagement dans le programme | 15/09/2020 |
| Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé | 4 ans (2020-2024) | | |

A noter que la société **Inoal** se substitue à Novasirhe depuis de 2022. Le dirigeant est inchangé.

| | |
|--|-------------------------------|
| Date de transmission du rapport de suivi | 30/09/2022 |
| Plan d'action évalué | 1 ^{er} plan d'action |
| Période couverte par ce rapport (période de référence) | 09/2020 – 09/2022 |
| Date de publication du rapport d'évaluation | Mars 2023 |

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

| | |
|---|----------|
| I. SYNTHÈSE..... | 4 |
| I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action..... | 4 |
| I.2 Cadre mis en place et description des actions..... | 4 |
| I.3 Synthèse de l'évaluation..... | 4 |
| I.3.1 Résultats de l'analyse..... | 4 |
| I.3.2 Conclusion évaluative..... | 5 |
| II. RECOMMANDATIONS..... | 6 |
| III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS..... | 6 |

I. SYNTHÈSE

I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action

| | |
|-----------------------------------|---|
| Organisation et zone géographique | Novasirhe est située en Ile-de-France |
| Secteurs d'activité | Bureau d'études et de conseils en environnement |
| Chiffre clé | N/A |
| Chiffre d'affaires | N/A |
| Nombre d'employés | Microentreprise unipersonnelle |
| Site web de l'entreprise | https://inoal.fr/ |

I.2 Cadre mis en place et description des actions

| | | | |
|------------------------------------|-------------------|----------------------------------|---|
| Périmètre du plan d'action | France | | |
| Durée prévue pour la mise en œuvre | 4 ans (2020-2024) | | |
| Nombre d'actions cœur de métier | 2 | Nombre d'actions complémentaires | 0 |

| | | |
|------------------------|---|--|
| Actions cœur de métier | 1 | Prise en compte et approfondissement de la prise en compte de la biodiversité, lors de la mise en place ou l'amélioration d'un système de management environnemental ou d'une autre démarche de progrès, pour les clients, dans la période triennale |
| | 2 | Contribution à la mise en place de normes ou méthodes, et d'actions à vocation pédagogiques, relatives à la prise en compte de la biodiversité dans les organisations et dans les projets. |

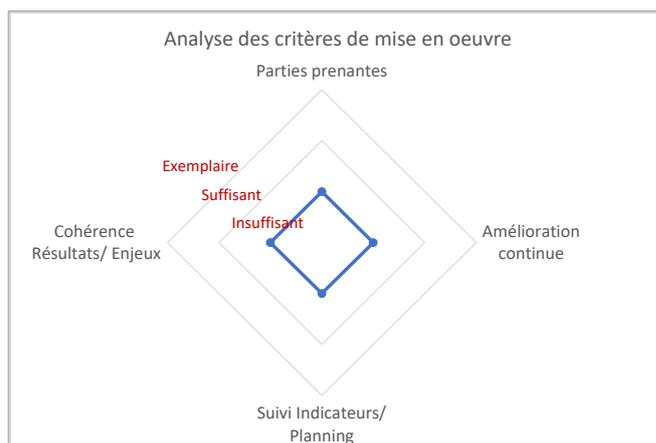
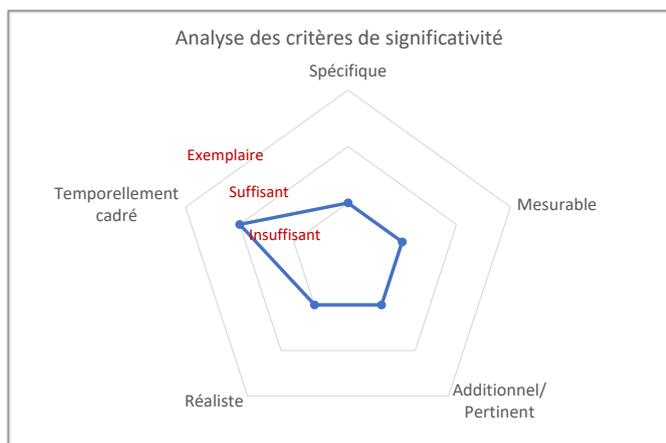
I.3 Synthèse de l'évaluation

I.3.1 Résultats de l'analyse

A l'issue de l'évaluation du plan d'action de NOVASIRHE, l'entreprise se voit attribuer le niveau de reconnaissance **En progrès** (niveau 1).

Les 9 critères d'évaluation sont détaillés dans la partie II de ce présent rapport.

Niveau de reconnaissance : En progrès (Niveau 1)



Les points forts

- La volonté d'une entreprise unipersonnelle de s'engager
- Les actions visent à optimiser les contributions positives de l'entreprise par l'amélioration de ses conseils environnementaux au profit de la biodiversité.

Les points faibles

- Les actions ne répondent pas aux pressions sur la biodiversité de l'entreprise
- Les actions sont très indirectes vis-à-vis de la biodiversité ;
- Les ambitions ne sont pas formalisées clairement
- Les modalités de mise en œuvre sont peu détaillées
- Les moyens mobilisables et mobilisés ne sont pas accessibles

1.3.2 Conclusion évaluative

Niveau global de reconnaissance : **En progrès (Niveau 1)**

Le plan d'action est inabouti. Il ne porte pas sur les pressions de l'entreprise sur la biodiversité mais uniquement sur ses contributions positives, les actions sont trop peu détaillées.

La mise en œuvre, même au regard de la petite taille de l'entreprise, est très limitée.

II. RECOMMANDATIONS

Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.

- Etoffer le plan d'action en intégrant un volet réduction des pressions sur la biodiversité : déplacements peu polluants, sobriété numérique.
- Détailler les actions : modalités de mise en œuvre, partenariats, mode de diffusion, objectifs chiffrés, procédure spécifique de suivi/évaluation.

III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs. Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était en accord avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les recommandations.

Rapport d'évaluation

Droit de réponse
Inoal



2023

Droit de réponse suite au rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise **Inoal** dans le cadre du programme EEN

A Paris, le 26/04/2023, Droit de réponse adressé à l'OFB par Kathrada Idriss : Gérant

Merci de votre rapport et de cet éclairage. Voici un complément d'information sur la pratique d'Inoal.

I.1.3-Synthèse de l'état des lieux

« Prospection et activités lointaines » : Depuis 2009, il n'y a plus de « prospection lointaine », mais il peut y avoir une réponse à une demande spécifique (ex. formation bilan carbone ® pour ABC/Ambassade de France au Togo) et une participation à des événements de mobilisation et de normalisation (ex. : COP21-COP27).

Les points faibles

L'entreprise étant engagée dans une démarche de progrès ISO 14001 depuis 2010, la majorité des potentiels d'action relatifs aux pressions sur la biodiversité (en référence aux 5 leviers IPBES) sont déjà fortement mobilisés, en particulier pour le climat. Comme introduit sur son site internet, Inoal après avoir mis en œuvre les actions de réduction, effectue une contribution à la neutralité depuis 2015 sur la totalité de ses émissions directes et indirectes significatives (selon ISO 14064-1), en 2021 par exemple 10 tCO₂e pour un projet de reforestation favorable à la biodiversité à 45€.tCO₂e d'unités de crédits vérifiées Gold standard.

L'ambition est exprimée par la politique environnementale, le manuel Qualité-Env-DD et la mise en œuvre par les actions inscrites au plan ISO 14001 et plus largement RSE ISO 26000. Les moyens sont le temps consacré à ces actions, ainsi que le budget (ex.: entretien et réparation des moyens numériques plutôt que du neuf environ 1 jour en 2022, ou encore 450 € d'unités de crédits d'absorption carbone en 2021).

Conclusion évaluative

Sur les 5 critères de pression IPBES, Inoal mobilise 20 m2 de bâtiment mutualisé en IDF avec une sobriété énergétique ; contribue à la neutralité carbone après avoir mis en œuvre les bonnes pratiques de réduction identifiées (aucun déplacement en Europe en avion depuis 2017, avec déplacement < 7h en train et non en avion, par exemple déplacement à Glasgow COP26 en train de 9h) ; prévention de pollution, usages matières, tri et recyclage des déchets ; vigilance sur espèce invasive en veillant à ne pas ramener de végétaux inappropriés d'une région à une autre, cf végétal local).

Sensibilisation aux clients et autres parties intéressées sur ces critères, en particulier en s'appuyant sur le dispositif Engagé pour la nature et le concept de solutions fondées sur la nature (SFN) notamment pour les acteurs de la construction, tant au niveau national qu'international. Les autres parties intéressées sont des organisations associatives (ABC, AHQE, OID, etc.), professionnelles (Cinov, Cpme, Fidic et ses partenaires, etc...), locales (Cinov et ses partenaires dans les régions, Ekopolis, Materiaupole, etc...), européennes et internationales (Global alliance for building and construction – GABC qui est la plateforme de décarbonation de la construction lancée à la COP21, portant à présent la percée à 2030 suite au pacte de Glasgow, etc... : ex. organisation et animation d'1 side event à la COP27 sur les SFN sur le pavillon de GABC).

III-Recommandation

>Mobilité durable :

Usages des transports publics en IDF autant que possible, sauf contrainte forte, véhicule électrique depuis 2020.

Aucun déplacement en Europe en avion depuis 2017, avec déplacement < 7h en train, et si possible au-delà.

>Equipements et usages numériques :

Selon l'étude ADEME-ARCEP, Rapport 2, Janvier 2022, l'impact du numérique lié aux terminaux représente environ 80% des impacts en cycle de vie. Pour les équipements numériques, la Durée de vie typique (DVT) des appareils terminaux (en p.71 du rapport cité supra) est généralement inférieure à celle constatée à Inoal :

- Téléphone fixe inchangé depuis 20 ans, contre DVT=8 ans
- Smartphone de 2018, le précédent ayant été utilisé pendant 5 ans, contre DVT=2,5
- Ordinateur utilisé depuis 2019, 4 ans contre DVT=5 ans ; ordinateur de secours a 3 ans
- Imprimante utilisée depuis 2108, contre DVT=5ans ; imprimante de secours a 10 ans
- Projecteur inchangé depuis 20 ans, contre DVT=5 ans

De manière générale, les achats numériques sont réalisés au juste nécessaire dans le cadre du plan de continuité d'activité de Inoal (PCA) et des exigences de service. Les possibilités d'achats en reconditionné ou part recyclé sont considérées, bien qu'encore à mieux mobiliser au regard de l'offre croissante en reconditionné.

Les usages numériques tachent de privilégier les espaces collaboratifs type Dropbox ou Google drive afin de réduire le flux de documents à envoyer par messagerie.

Vos suggestions d'actions d'amélioration sont les bienvenues